

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 28 SEPTEMBRE 2009 à 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 28 Septembre à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 24 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Mesdames MORIN et PRIOL, Messieurs CHESNEAU, DELAITRE, DOUCET, LEHOUX, MICHOUX, NIEUVIARTS et PITAULT.

Monsieur CHAUVET, receveur syndical s'est excusé.

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice
Monsieur AFFOUARD, responsable technique
Monsieur OUVRY

I. Etude de la mise en place du passage en C 0,5

Monsieur DEZELU rappelle les résultats du sondage concernant le passage en C 0,5 pour les emballages ménagers et la collecte des encombrants sur appels téléphoniques.

Trois communes ne sont pas favorables au passage en C 0,5.

Concernant la réponse de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, **Monsieur OUVRY** indique que la ville est en phase de concertation sur ce sujet.

Monsieur DEZELU informe les membres du Bureau que les contrats des agents pourraient être repoussés jusqu'au 31 mars 2010. De ce fait, la mise en place du C 0,5 pourrait être repoussée au 1^{er} avril 2010 afin d'organiser une communication pertinente.

Monsieur OUVRY souhaiterait connaître les impacts financiers de la diminution de fréquence en collecte sélective.

Les bases d'imposition n'étant connues qu'en début d'année « N+1 », il est donc impossible de déterminer le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères en fin d'année « N ».

Monsieur AFFOUARD s'interroge sur le nombre de ripeurs qui constituera les équipes de collecte.

Monsieur DOUCET aimerait connaître les résultats de collectivités où la redevance incitative est en place.

Monsieur DEZELU propose que la mise en place de la collecte des emballages tous les 15 jours soit inscrite à l'ordre du jour du Comité Syndical du 14 octobre prochain.

Monsieur DEZELU évoque également la complexité de l'organisation de la communication sur la commune de Lamotte-Beuvron.

En effet, la fréquence de collecte des Ordures Ménagères est revue à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans l'éventualité où la mise en place de la collecte sélective serait effective au 1^{er} avril 2010, une communication appropriée devra être établie en fonction de ces deux modifications de collecte.

Monsieur DEZELU s'inquiète de la différence du service dont bénéficient les habitants de La Ferté-Saint-Aubin : le centre ville est collecté 2 fois par semaine en Ordures Ménagères et 1 fois par semaine pour les emballages alors que les écarts sont soit collectés en porte à porte 1 fois par semaine pour les Ordures Ménagères et 1 fois tous les 15 jours pour les emballages, soit desservis par des points de regroupement, alors que le coût appliqué est identique pour tous.

Monsieur OUVRY estime que le service est semblable pour la collecte.

En ce qui concerne les habitants de La Ferté-Saint-Aubin dont les déchets sont évacués après dépôts sur les points de regroupement, il considère que ceux-ci disposent d'équipements particuliers en compensation.

Les membres du Bureau souhaitent que la question d'équité soit posée à l'Association des Maires de manière à statuer juridiquement sur cette divergence d'opinion.

Monsieur OUVRY désapprouve la dotation en sacs sur La Ferté-Saint-Aubin. A l'origine du choix de contenants pour la collecte sélective, les élus avaient opté pour la caisse et le conteneur.

Concernant le passage en C 0,5 pour les emballages ménagers, dans la mesure où la caisse ne serait plus adaptée au volume collecté, **Monsieur OUVRY** préconise une dotation en bacs moyennant une contribution des habitants de La Ferté-Saint-Aubin.

Monsieur DELAITRE s'interroge du temps passé par les agents du S.M.I.C.T.O.M. pour la collecte en caissettes.

Monsieur OUVRY met en avant des raisons politiques pour ne pas adopter une dotation en sacs jaunes.

Monsieur DOUCET rappelle que la commune de La Ferté-Saint-Aubin a adhéré à un groupement intercommunal et que les décisions et règles de fonctionnement doivent être appliquées.

Monsieur OUVRY suggère de ne doter en bacs que les habitants de La Ferté-Saint-Aubin qui en font la demande.

3 200 contenants ont été distribués sur La Ferté-Saint-Aubin répartis en 1 000 bacs et 2 200 caissettes.

En conclusion, les membres du Bureau émettent un avis favorable pour le passage en C 0,5 compter du 1^{er} avril 2010. Seule la commune de La Ferté-Saint-Aubin conservera une collecte hebdomadaire dans l'attente des résultats de l'étude qui sera menée pour chiffrer le coût d'une dotation en bacs.

Monsieur OUVRY apportera une attention particulière au produit attendu qui sera demandé à La Ferté-Saint-Aubin en 2010, si la collecte hebdomadaire des emballages était maintenue.

Monsieur PITAULT rappelle que les coûts imputés à la commune de La Ferté-Saint-Aubin dans le budget 2009 incluaient des contrats établis avec des prestataires privés. Ces contrats seront terminés en début d'année 2010. Ainsi, pour le budget 2010, une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères devrait donc en découler.

II. Questions diverses

Monsieur DOUCET informe de son entretien avec un représentant de l'amicale des agents de collecte auquel il a fait une demande de clarification des fonds issus de la vente des calendriers.

L'agent du S.M.I.C.T.O.M. a confirmé le même principe de répartition que précédemment. Il a également évoqué :

- de mauvais rapports entre les agents de collecte et le personnel du bureau,
- une fréquence de pots réservée au personnel du bureau.

Madame PITAULT et Monsieur AFFOUARD rencontreront dès le lendemain un représentant du S.M.I.C.T.O.M. pour clarifier l'existence de ces propos.

Au vu des résultats du sondage, les membres du Bureau proposent de mettre à l'ordre du jour du Comité Syndical du 14 Octobre la collecte des encombrants sur appels téléphoniques pour les communes pourvues d'une déchèterie sans modification de fréquence.

Pour les autres communes, la collecte sera effectuée dans toutes les rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.